

Office fédéral des migrations ODM Section Analyses

Public

Berne-Wabern, 1 mai 2014

Focus Sri Lanka

La condition des femmes au Sri Lanka

Haftungs- und Nutzungshinweis zu Quellen und Informationen

Der vorliegende Bericht wurde von der Länderanalyse des Bundesamtes für Migration (BFM) gemäss den ge-EU-Leitlinien für die Bearbeitung von Informationen über Herkunftsländer (http://www.bfm.admin.ch/bfm/de/home/themen/migration_analysen/herkunftslaenderinformationen-.html). wurde auf der Grundlage sorgfältig ausgewählter Informationsquellen zusammengestellt. Alle zur Verfügung stehenden Informationen wurden mit grösster Sorgfalt recherchiert, evaluiert und bearbeitet. Alle verwendeten Quellen sind referenziert. Dessen ungeachtet erhebt dieses Dokument keinen Anspruch auf Vollständigkeit. Es erlaubt auch keine abschliessende Bewertung darüber, ob ein individueller Antrag auf einen bestimmten Flüchtlingsstatus oder auf Asyl berechtigt ist. Wenn ein bestimmtes Ereignis, eine bestimmte Person oder Organisation in diesem Bericht keine Erwähnung findet, bedeutet dies nicht, dass ein solches Ereignis nicht stattgefunden hat oder dass die betreffende Person oder Organisation nicht existieren. Die Inhalte sind unabhängig verfasst und können nicht als offizielle Stellungnahme der Schweiz oder ihrer Behörden gewertet werden. Die auszugsweise oder vollständige Nutzung, Verbreitung und Vervielfältigung dieses Berichts unterliegt den in der Schweiz geltenden Klassifizierungsregeln.

Clauses sur les sources, les informations et leur utilisation

Ce rapport a été rédigé par l'Analyse sur les pays de l'Office Fédéral des Migrations (ODM) dans le respect des Lignes directrices de l'UE en matière de traitement et de transmission d'informations sur les pays d'origine (http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/migration_analysen/herkunftslaender-informationen.html). Ce document a été élaboré sur la base de sources d'informations soigneusement sélectionnées. Toutes les informations fournies ont été recherchées, évaluées et traitées avec la plus grande vigilance. Toutes les sources utilisées sont référencées. Cependant, ce document ne prétend pas à l'exhaustivité. Il n'est pas davantage concluant pour décider du bien-fondé d'une demande de statut de réfugié ou d'une demande d'asile particulière. Si un événement, une personne ou une organisation déterminé(e) n'est pas mentionné(e) dans le rapport, cela ne signifie pas forcément que l'événement n'a pas eu lieu ou que la personne ou l'organisation n'existe pas. A noter que ce document a été produit de manière indépendante et ne doit pas être considéré comme une prise de position officielle de la Suisse ou de ses autorités. Par ailleurs, ce rapport est soumis, tant dans son utilisation, sa diffusion et sa reproduction partielle ou intégrale, aux règles de classification en vigueur en Suisse.

Reservation on information, its use, and on sources

This report, written by Country Analysis of the Federal Office for Migration, is in line with the EU-Guidelines for processing Country of Origin Information (http://www.bfm.admin.ch/bfm/en/home/themen/migration_analysen/herkunftslaenderinformationen.html). The report draws on carefully selected sources; they are referenced in the report. Information has been researched, analyzed, and edited respecting best practices. However, the authors make no claim to be exhaustive. No conclusions may be deduced from the report on the merits of any claim to the well-foundedness of a request for refugee status or asylum. The fact that some occurrence, person, or organization may not have been mentioned in the report does not imply that such occurrence is considered as not having happened or a person or organization does not exist. This report is the result of independent research and editing. The views and statements expressed in this report do not necessarily represent any consensus of beliefs held by the Swiss government or its agencies. Using, disseminating, or reproducing this report or parts thereof is subject to the provisions on the classification of information applicable under Swiss law.

Fragen/Kommentare, questions/commentaires, questions/comments:

coi@bfm.admin.ch

Table des matières

Synthèse Main findings		4
		5
1.	Sources	6
2.	Aperçu général de la situation des femmes au Sri Lanka	6
2.1.	Les femmes en politique	7
2.2.	L'éducation des femmes	7
2.3.	Les opportunités économiques des femmes	8
2.4.	La traite des femmes	9
2.5.	Les veuves	10
2.6.	Les mariages précoces et forcés	11
2.7.	La polygamie	12
3.	La situation des femmes seules et des veuves dans le Nord et l'Est	12
3.1.	Le nombre total de femmes seules et de veuves dans le Nord et l'Est	12
3.2.	Les activités génératrices de revenu	13
3.3.	La sécurité des femmes seules et des veuves dans le Nord et l'Est	15
4.	Les violences basées sur le genre	16
4.1.	Les violences sexuelles commises par les LTTE pendant le conflit	16
4.2.	Les violences sexuelles commises par les forces armées pendant le conflit	17
4.3.	Les violences sexuelles après la fin du conflit	19
4.4.	Le viol matrimonial	21
4.5.	La violence domestique	21
4.6.	L'accès aux commissariats de police	23

Sujet

Dans le présent document, les questions suivantes seront traitées :

- Que sait-on sur la situation générale des femmes au Sri Lanka ?
- Que sait-on sur la situation des femmes seules et des veuves dans le Nord et l'Est ?
- Quelle est la situation actuelle en matière de violences sexuelles?
- Les femmes ont-elles accès aux postes de police ?

Synthèse

Bien que le gouvernement sri lankais ait ratifié les principaux traités internationaux en matière de droits de la femme, il reste encore un long chemin à parcourir pour accéder à l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes sri lankaises, que ce soit dans la sphère politique, juridique, sociale ou économique.

Les femmes sri lankaises ont été profondément marquées par les vingt-six années de guerre civile qui a pris fin en mai 2009. Le grand nombre de veuves et de femmes se retrouvant à la tête de leur famille, en particulier à l'Est et au Nord du pays, en est l'exemple le plus flagrant.

Dans les anciennes zones de conflit, les allégations concernant l'augmentation des cas de violences sexuelles et de prostitution forcée constituent un élément de préoccupation. Dans une interview avec le *International Crisis Group*, un défenseur des droits de l'homme a affirmé que beaucoup de femmes vivant dans le Nord déclarent s'être senties plus en sécurité dans le Vanni avant la fin de la guerre qu'après. En déployant l'armée dans le Vanni, le gouvernement aurait accru la vulnérabilité de ces femmes. De plus, la situation économique de ces dernières reste précaire.

Au Sri Lanka, les personnes qui présentent le plus de risques d'être victimes de viol sont les jeunes femmes appartenant aux basses castes et aux minorités ethniques. Comme ces femmes sont déjà négativement affectées par leur rang social peu élevé, elles sont d'autant plus vulnérables face à l'exclusion sociale qui est souvent le sort réservé aux victimes de viol. Fréquemment, elles ne sont même pas considérées comme des victimes, mais plutôt blâmées pour avoir été violées.

Un grand nombre de sources concordent sur le fait que la violence domestique est un problème sérieux au Sri Lanka. Afin d'endiguer ce phénomène, une nouvelle loi sur la violence domestique est entrée en vigueur le 3 octobre 2005 : le « *Prevention of Domestic Violence Act* ». Malgré l'entrée en vigueur de cet Acte et la mise en place de programmes en faveur des victimes de violence domestique, de multiples sources s'accordent sur le fait que le problème reste important et répandu.

Le gouvernement a mis en place des bureaux d'accueil réservés aux femmes (women's desk) dans les commissariats de police. Cependant, un grand travail resterait encore à faire pour que tous les commissariats soient dotés d'un tel bureau d'accueil et que ce dernier soit fonctionnel, en particulier à travers la présence continue d'un officier de police féminin. A l'heure actuelle, les femmes en général, mais particulièrement les femmes issues des minorités, seraient encore réticentes à se rendre dans un commissariat de police.

Main findings

Although the Sri Lankan government has ratified the main international agreements on women's rights, there is still a long way to go to eliminating discrimination against Sri Lankan women, be it in political, legal, social or economic issues.

Sri Lankan women have been profoundly affected by twenty-six years of civil war; a war that ended in May 2009. The high number of widows and women who head households, particularly in the eastern and northern parts of the country, epitomizes this fact.

In the former conflict areas, there is concern about allegations of increasing sexual violence against women and forced prostitution. In an interview with the *International Crisis Group*, a human rights advocate claimed that many women living in northern Sri Lanka had said that they had felt safer in Vanni before rather than after the end of the war. The human rights advocate also said that deployment of the army in Vanni had increased their vulnerability. Moreover, the economic situation of these women remains precarious.

The group at greatest risk of falling victim to rape comprises young women belonging to low castes and ethnic minorities. Since these women are already at a disadvantage on account of their low social standing, they are even more vulnerable in the face of social exclusion, which is frequently the fate of rape victims. Often, they are not even considered to be victims, but instead are blamed for having been raped.

Many sources agree that domestic violence is a serious problem in Sri Lanka. In order to curb this phenomenon, a new piece of legislation – *The Prevention of Domestic Violence Act* – came into force on 3 October 2005. Despite this new law and programmes that benefit domestic violence victims, various sources concur that the problem remains serious and widespread.

The Sri Lankan government has set up so-called women's desks at police stations. However, there is still much work to be done until all police stations have such facilities and, indeed, until they are functional, especially through the permanent presence of a female police officer. At present, women in general, and those belonging to minorities in particular, continue to be reluctant to go into a police station.

1. Sources

Le présent Focus a été principalement élaboré sur la base d'informations accessibles au public et recueillies au travers de recherches Internet ou auprès de notre réseau de contacts. Les données contenues dans ce rapport sont essentiellement issues de documents onusiens, de rapports académiques, d'articles de presse, de statistiques publiées par le gouvernement du Sri Lanka ainsi que de rapports rédigés par des organisations nongouvernementales nationales et internationales ou des agences donatrices. Ces informations ont ensuite été vérifiées et de nouvelles informations recueillies lors d'interviews avec des représentants d'ONGs nationales et internationales, des membres de la société civile, des représentants d'organisations internationales ainsi que des représentants du gouvernement sri lankais, menées entre le 10 et le 20 décembre 2013 à Jaffna, Kilinochchi, Mullaitivu, Trincomalee, Vavuniya et Colombo. Etant donné le contexte actuel, l'identité des interlocuteurs rencontrés au cours de notre mission ne peut être dévoilée, ceci afin de garantir leur sécurité. Compte tenu du caractère très vaste du sujet de ce Focus ainsi que du très grand nombre de sources à disposition, l'information fournie ne prétend pas être exhaustive.

2. Aperçu général de la situation des femmes au Sri Lanka

Dans son dernier rapport sur le Sri Lanka, daté du 4 février 2011, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (ci-dessous CEDAW)¹ affirme être préoccupé par la persistance, au sein du grand public ainsi que des médias, des stéréotypes liés aux genres, aussi bien dans la délimitation des rôles sociaux que dans le partage des responsabilités ou la définition des identités. Il ajoute que ces stéréotypes risquent d'avoir des conséquences négatives sur la continuation des discriminations auxquelles doivent faire face aujourd'hui les femmes et les filles au Sri Lanka. Selon le CEDAW, la discrimination contre les femmes se retrouve dans beaucoup de domaines, tels que le marché du travail, les prises de décisions, la propriété foncière, l'enseignement, le harcèlement sexuel, les violences domestiques, etc. Dans toutes ces sphères, les femmes et les filles sri lankaises sont, en effet, désavantagées et ont un statut inégal par rapport à celui de leurs compatriotes masculins.²

A ce propos, les résultats d'une étude sur le genre menée dans les districts de Colombo, Hambantota, Batticaloa et Nuwara Eliya et publiée par *CARE International* en avril 2013 montrent que les stéréotypes mentionnés par le CEDAW en 2011 persistent. En effet, à titre illustratif, plus de la moitié des personnes interrogées (57.4% des hommes et 66.9% des femmes) étaient d'accord avec l'énoncé suivant : « le rôle le plus important de la femme est de prendre soin de sa maison et de cuisiner pour sa famille ». De plus, 78.1% des hommes et 87.3% des femmes interrogés étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « je pense qu'une femme doit obéir à son mari ».³

Le « Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes » a pour mandat d'observer la mise en application par les Etats parties de la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979.

Pour plus d'informations sur le Comité, voir : http://www.ohchr.org/en/hrbodies/cedaw/pages/cedawindex.aspx

^{(01.05.2014).}Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, CEDAW/C/LKA/CO/7, 4 February 2011, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/co/CEDAW-C-LKA-CO-7.pdf (01.05.2014); Pour un aperçu historique du rôle de la femme dans la société sri lankaise : Office fédéral des réfugiés (ODR), Frau und Familie, 19. Juni 2001, https://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/laenderinformationen/herkunftslaenderinformationen/as

ien-nahost/lka/LKA-frau-familie-d.pdf (01.05.2014).

³ CARE International, *Broadening gender: Why masculinities matter – a study on attitudes, practices and gender-based violence in four districts in Sri Lanka*, April 2013, http://www.partners4prevention.org/resource/broadening-gender-why-masculinities-matter (01.05.2014).

2.1. Les femmes en politique

Bien qu'en 1960, le Sri Lanka ait été le premier pays au monde à avoir élu démocratiquement une femme à la tête de son gouvernement, la représentation des Sri Lankaises dans les institutions politiques du pays en 2014 reste faible. De plus, la majorité des femmes actuellement en fonction dans les organes politiques élus appartiennent à la communauté cinghalaise. En effet, les femmes des communautés minoritaires tamoules et musulmanes sont encore plus marginalisées que les femmes cinghalaises en politique. A titre d'exemple, à l'issue des dernières élections parlementaires d'avril 2010, seules 13 femmes ont été élues, alors que le Parlement comporte 225 sièges. Les femmes représentent donc 5.8% des élus parlementaires. Parmi ces 13 femmes, une seule d'entre elles est tamoule et aucune n'est musulmane.

En février 2011, le CEDAW a déclaré être préoccupé par la très faible participation des femmes à tous les niveaux de la vie politique (Parlement, conseils provinciaux et collectivités locales), mais aussi dans la vie publique en général, comme par exemple au sein du corps diplomatique. Le CEDAW a aussi mentionné son inquiétude face au manque de mesures prises par le gouvernement pour encourager les femmes à participer à la vie politique, ainsi que face au fait que le parti au pouvoir attribue la faible représentation des femmes en politique à leur propre choix, à leurs préoccupations découlant de leurs rôles multiples, aux coûts élevés des campagnes électorales et au manque de confiance de partis politiques dans la capacité des femmes à recueillir des votes.⁷ Selon l'ONG sri lankaise *Women and Media Collective*, l'obstacle principal entravant la représentation égale des femmes en politique réside au sein même des partis, qui ne désignent pas un nombre adéquat de femmes en tant que candidates aux élections.⁸

2.2. L'éducation des femmes

Au Sri Lanka, les femmes disposent d'un accès égal à l'éducation. A titre illustratif, la majorité des étudiants universitaires sont des femmes. Cependant, bien que les femmes et les filles ne soient pas désavantagées en matière de taux de fréquentation, d'inscription ou d'abandon scolaire, elles continuent à rencontrer des difficultés à utiliser leurs acquis en matière d'éducation pour améliorer leur statut économique et social.

Dans son rapport de février 2011, le CEDAW s'est prononcé à ce sujet comme suit : « While noting the achievements of the State party in the area of women's education and efforts un-

Women and Media Collective, Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, July 2010,

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngo/WMD_SriLanka48.pdf (01.05.2014).

United Kingdom Foreign & Commonwealth Office, Human Rights and democracy: the 2010 Foreign & Commonwealth Office report, March 2011, http://s3-eu-west-1.amazonaws.com/htcdn/Human-Rights-and-

<u>Democracy-The-2010-Foreign-Commonwealth-Report.pdf</u> (01.05.2014); Sunday Times, *Just 10 women in Parliament – a disappointing showing*, 11 April 2011,

http://sundaytimes.lk/100411/News/nws 17.html#top (14.05.2014); Women in national Parliaments, http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm (01.05.2014);

The Sunday Leader, Women in Sri Lanka need allies in the new Parliament, 21 March 2010, http://www.thesundayleader.lk/?p=9633 (01.05.2014).

Women and Media Collective, Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, July 2010,

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngo/WMD_SriLanka48.pdf (01.05.2014).

Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Cedaw/Collaboration of Discrimination against Women, CEDAW/C/LKA/CO/7, 4 February 2011,

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/co/CEDAW-C-LKA-CO-7.pdf (01.05.2014).

Women and Media Collective, *Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*, July 2010,

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngo/WMD_SriLanka48.pdf (01.05.2014).

United Kingdom Foreign & Commonwealth Office, *Human Rrights and democracy : the 2010 Foreign & Commonwealth Office report*, March 2011, http://s3-eu-west-1.amazonaws.com/htcdn/Human-Rights-and-Democracy-The-2010-Foreign-Commonwealth-Report.pdf (01.05.2014).

Women and Media Collective, *Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*, July 2010, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngo/WMD_SriLanka48.pdf (01.05.2014).

dertaken to eliminate gender role stereotyping in formal education, the Committee regrets the lack of data disaggregated by sex and ethnic groups at each level of the education system. The Committee is also concerned about the persistence of gender role stereotyping in the educational system, resulting in girls' concentration in lower skill areas of vocational and technical education, as well as the lack of action of the State party to combat the persistent underrepresentation of women in the high education technical and engineering fields. »¹¹ A titre illustratif, au Sri Lanka, les femmes représentent environ 70% des enseignants, mais seulement 25% des directeurs d'écoles.¹²

2.3. Les opportunités économiques des femmes

En 1993, le Sri Lanka a ratifié la « *Convention* (*n*° 100) sur l'égalité de rémunération »¹³ de l'Organisation Internationale du Travail.¹⁴ Cependant, le principe de l'égalité des rémunérations entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale n'a pas été transposé dans le droit national.¹⁵ Selon les statistiques officielles du deuxième trimestre de l'année 2013, publiées par le Ministère sri lankais des Finances et de la Planification (*Ministry of Finance and Planning*), les femmes constituent seulement 35% de la population économiquement active et 75% de la population économiquement inactive. De plus, 35.3% des femmes actives travaillent dans le secteur de l'agriculture, 25.1% dans le secteur industriel et 39.5% dans le secteur des services.¹⁶

Toujours selon les mêmes statistiques, 8.3 % des femmes ayant une éducation secondaire (*General Certificate of Education Ordinary Level* – GCE/O.L.)¹⁷ sont au chômage, contre 3.9% des hommes. 14% des femmes ayant une éducation secondaire avancée ou plus (*General Certificate of Education Advanced Level* – GCE/A.L.)¹⁸ sont au chômage, contre 6.8% des hommes.¹⁹

Le taux de chômage très élevé des femmes au Sri Lanka est d'ailleurs une des préoccupations exprimées par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (ci-dessous CDESC)²⁰ dans son rapport de décembre 2010. En effet, « Le Comité constate avec préoccupation que, malgré la diminution du chômage enregistrée au cours des dernières années, le taux de chômage des femmes est resté deux fois plus élevé que celui des hommes au cours des dernières décennies et que près de la moitié des jeunes femmes âgées de 15 à

Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, CEDAW/C/LKA/CO/7, 4 February 2011, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/co/CEDAW-C-LKA-CO-7.pdf (01.05.2014).

Women and Media Collective, *Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*, July 2010,

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngo/WMD_SriLanka48.pdf (01.05.2014).

OIT, Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convdf.pl?C100

OIT, Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convdf.pl?C100 (14.05.2014).

Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, CEDAW/C/LKA/CO/7, 4 February 2011, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/co/CEDAW-C-LKA-CO-7.pdf (01.05.2014); Conseil économique et social des Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Examen des rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte, E/C.12/LKA/CO/2-4, 9 décembre 2010, http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/LKA/CO/2-4&Lang=En (01.05.2014).

Department of Census and Statistics, Ministry of Finance and Planning (2013), Quarterly report of the Sri Lanka Labour Force Statistics, second quarter, http://www.statistics.gov.lk/samplesurvey/report2013q2.pdf (01.05.2014).

Correspond à la fin des études obligatoires en Suisse.

¹⁸ Correspond à la maturité en Suisse.

Department of Census and Statistics, Ministry of Finance and Planning (2013), Quarterly report of the Sri Lanka Labour Force Statistics, second quarter, http://www.statistics.gov.lk/samplesurvey/report2013q2.pdf (01.05.2014)

Le « Comité des droits économiques, sociaux et culturels » a pour mandat d'observer la mise en application par les Etats parties du « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » de 1966. Pour plus d'informations sur le Comité, voir : http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/ (01.05.2014).

29 ans, en particulier celles qui ont reçu une instruction, sont toujours sans emploi. » ²¹ Selon les statistiques officielles du deuxième trimestre de 2013, 6.9% des femmes étaient au chômage contre 3.1% des hommes, la moyenne générale s'élevant à 4.4% de chômage. ²²

Le sort des femmes migrantes a aussi été évoqué comme une préoccupation par le CDESC : « Le Comité est vivement préoccupé par le fait que les femmes sri-lankaises n'ont souvent d'autre choix que d'émigrer pour trouver un emploi et qu'un million d'entre elles travaillent à l'étranger comme employées de maison, souvent dans des conditions s'apparentant à de l'esclavage. Il constate aussi avec préoccupation que l'État partie n'a pas étudié l'impact de cette migration massive de main-d'œuvre sur les familles sri-lankaises et n'offre pas d'autres possibilités d'emploi aux femmes. »²³ Ce phénomène, ainsi que les problèmes qu'il engendre pour les femmes migrantes et leurs familles, sont des sujets qui ont été soulevés par plusieurs interlocuteurs lors des entretiens menés lors de la mission de l'ODM au Sri Lanka en décembre 2013.²⁴

2.4. La traite des femmes

En 2006, le Sri Lanka a ratifié la « Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ».²⁵ En décembre 2000, il a signé le « Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants », mais il ne l'a, à ce jour, pas encore ratifié.²⁶ En 2006, le code pénal sri lankais a été amendé et une nouvelle définition de l'infraction pénale de « traite des êtres humains » y a été ajoutée.²⁷

Dans son rapport de février 2011, le CEDAW salue l'adoption de ces amendements. Cependant, le Comité exprime sa préoccupation quant au faible nombre de condamnations et de peines prononcées à l'encontre des personnes reconnues coupables de traite. De plus, il se dit inquiet du manque de mesures de protection et de refuges pour les victimes de traite.²⁸

Depuis la fin de la guerre en 2009, il y aurait eu une augmentation des cas rapportés de traite des femmes et filles. Ce thème était, en effet, considéré comme un nouveau sujet de préoccupation par l'ONG *Women and Media Collective* en juillet 2010.²⁹ En outre, en juin

Conseil économique et social des Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Examen des rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte, E/C.12/LKA/CO/2-4, 9 décembre 2010, http://tbinternet.ohchr.org/ layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/LKA/CO/2-4&Lang=En (01.05.2014).

Department of Census and Statistics, Ministry of Finance and Planning. (2013), Quarterly report of the Sri Lanka Labour Force Statistics, second quarter, http://www.statistics.gov.lk/samplesurvey/report2013q2.pdf (01.05.2014).

Conseil économique et social des Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Examen des rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte, E/C.12/LKA/CO/2-4, 9 décembre 2010, http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/LKA/CO/2-4&Lang=En (01.05.2014).

Interviews avec des employés d'ONGs nationales et internationales, des membres de la société civile ainsi que des représentants d'organisations internationales et des autorités sri lankaises, menées entre le 10 et le 20 décembre 2013 à Jaffna, Kilinochchi, Trincomalee, Vavuniya et Colombo.

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, New York, 15 novembre 2000 – Ratifications, http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12&chapter=18&lang=fr (01.05.2014).

Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, New York, 15 November 2000 – Ratifications, http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12-a&chapter=18&lang=fr&clang=_fr (01.05.2014)

Penal Code (Amendement) Act, No. 16 OF 2006, [Certified on 24th April, 2006], http://www.documents.gov.lk/Acts/2006/Penal%20Code%20%28Amend%29%20Act%2016%202006/PL%200 00608%20%28E%29%20Penal%20Code%20Act%20No.%2016%20of%202006.pdf (01.05.2014).

Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, CEDAW/C/LKA/CO/7, 4 February 2011, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/co/CEDAW-C-LKA-CO-7.pdf (01.05.2014).

Women and Media Collective, *Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*, July 2010, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngo/WMD SriLanka48.pdf (01.05.2014).

2011, la présidente du *National Child Protection Authority* a mis en garde les parents de filles vivant dans le Nord du Sri Lanka et leur a demandé d'être vigilants et de protéger leurs filles.³⁰

2.5. Les veuves

La culture tamoule valorise le *sumangali* (la femme mariée dont le mari est toujours vivant), en la plaçant au-dessus de toutes les autres femmes. Les veuves, plus particulièrement les jeunes veuves, sont considérées comme portant malheur. Il est rare qu'elles puissent se remarier et elles ne peuvent pas participer aux festivals ou à d'autres célébrations. Pendant la guerre, beaucoup de femmes ont été considérées comme étant veuves alors qu'elles étaient divorcées ou que leur mari avait déserté ou était détenu. Les veuves qui ont été vio-lées, ou qui sont soupçonnées de l'avoir été, sont doublement stigmatisées et particulièrement vulnérables. Ces préoccupations ont été reprises par un représentant religieux qui a affirmé devant la « Commission sur les leçons apprises de la guerre et la réconciliation »³² (Lessons Learnt and Reconciliation Commission) que les veuves sont victimes d'une stigmatisation sociale. Elles ne peuvent pas se remarier puisque la coutume ne favorise pas le remariage. Leurs vies sont souvent solitaires et précaires et elles sont traitées comme un symbole de mauvais présage dans leurs propres cercles sociaux. Elles sont parmi les catégories les plus vulnérables de la société sri lankaise.³³

Selon le *International Crisis Group*, au plus fort des hostilités et du recrutement obligatoire des LTTE, d'abord à l'Est puis au Nord, beaucoup de jeunes femmes et filles – certaines n'ayant que treize ou quatorze ans – ont été forcées de se marier afin d'éviter d'être recrutées. Alors que ces mariages étaient reconnus par les familles, ils n'étaient en général pas enregistrés auprès des autorités, particulièrement dans les cas où la fille avait moins de 18 ans, l'âge légal du mariage. Une fois que les combats ont pris fin, beaucoup de leurs "maris" étaient morts ou avaient disparus ; certains ont simplement abandonné leur foyer. Ces jeunes "veuves", qui sont nombreuses à avoir maintenant des enfants, luttent pour subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes dont elles ont la charge. Leur stigmatisation les empêche dans beaucoup de cas de se remarier.³⁴

Dans son rapport publié en septembre 2011, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) qualifie aussi les veuves au Nord et à l'Est comme appartenant à un groupe vulnérable : « Si [la] liste [des veuves] est transmise par le ["Government Agent"] aux ONG et si ces femmes jouissent d'un accès prioritaire à la réinstallation tout en bénéficiant d'un soutien financier et d'aides à l'agriculture, elles n'en constituent pas moins un groupe vulnérable, notamment dans la communauté hindoue, au sein de laquelle elles sont perçues

International Crisis Group, *Sri Lanka: Women's insecurity in the North and East*, Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014).

Report of the Commission of Inquiry on Lessons Learnt and Reconciliation, November 2011, http://www.defence.lk/news/pdf/FINAL-LLRC-REPORT.pdf (30.04.2014);

Pour plus d'informations sur le mandat de la Commission ainsi que sur les personnes qui la composent : http://www.llrc.lk/images/stories/docs/Mandate%20English.pdf (03.05.2014);

Pour plus d'informations générales sur cette commission et son rapport final, merci de vous référer à son site officiel : http://www.llrc.lk/ (03.05.2014).

Report of the Commission of Inquiry on Lessons Learnt and Reconciliation, November 2011, http://www.defence.lk/news/pdf/FINAL-LLRC-REPORT.pdf (30.04.2014).

BBC Sinhala, NCPA warns of trafficking threat, 25 June 2011, http://www.bbc.co.uk/sinhala/news/story/2011/06/110625_sexual_abuse.shtml (01.05.2014).

En mai 2010, le Président Rajapaksa a établi la « Commission sur les leçons apprises de la guerre et la réconciliation » (*Commission of Inquiry on Lessons Learnt and Reconciliation*) et lui a donné pour mandat d'investiguer les événements qui ont eu lieu entre 2002 et 2009. Le rapport de la Commission a été présenté au Parlement le 16 décembre 2011;

International Crisis Group, Sri Lanka: Women's insecurity in the North and East, Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20-%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014).

comme porteuses du mauvais œil et ne peuvent normalement pas se remarier quel que soit leur âge. » ³⁵

Selon les dispositions du droit personnel kandyen (« Kandyan personal law ») relatif à l'héritage, les femmes perdent leur droit à une pension de veuve en cas de remariage et n'héritent pas des titres de propriété de leur défunt mari, à moins que ce dernier ne leur ait expressément légué ses terres dans son testament. Dans le cas des veuves sans enfants, la totalité des biens dont leur mari avait hérité de sa famille revient aux membres de la famille élargie au décès de ce dernier. Une veuve ne peut obtenir l'usufruit que sur les biens acquis par son défunt mari après le mariage. Les femmes affectées par le conflit et le tsunami, et qui se trouvent en plus sous la coupe du droit kandyen, sont particulièrement affectées par ces dispositions. ³⁶

2.6. Les mariages précoces et forcés

En décembre 2010, le CDESC « note avec une vive inquiétude que [le Sri Lanka] compte sur les communautés pour qu'elles modifient elles-mêmes leurs lois sur le statut personnel et que le projet de loi sur les femmes ne protège pas les femmes et les filles de toutes les communautés contre les mariages précoces et forcés ». 37 De plus, « le Comité constate avec préoccupation que, [...] [le Sri Lanka] n'a pas encore abrogé les dispositions du droit écrit et des lois sur le statut personnel qui sont discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, comme l'ordonnance de 1935 sur la mise en valeur des terres, et les dispositions du droit musulman sur le statut personnel autorisant le mariage précoce des filles dès 12 ans [...] ». 38

Ces inquiétudes ont été réaffirmées par le CEDAW en 2011: « The Committee is concerned about the preservation of a combination of general, customary and religious marital laws that contain discriminatory elements against women. The Committee is concerned [...] that there is no minimum age of marriage recognized under Muslim personal law, [...]. »³⁹

Selon une étude publiée par l'UNICEF en 2013, le mariage précoce au Sri Lanka ne peut pas être considéré comme une pratique traditionnelle ou coutumière. En général, la population est informée de l'obligation d'enregistrement des mariages et de l'illégalité des mariages précoces. Cette étude montre que très peu de mariages précoces ont été enregistrés suite à une falsification du dossier au moment de l'inscription. Cependant, cette étude s'inquiète des cas de cohabitation impliquant des mineurs, pratique permettant de faire apparaître un comportement normalement inacceptable au sein de la société sri lankaise (pratiques sexuelles hors mariage) comme « respectable ».

Women and Media Collective, Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, July 2010,

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/LKA/CO/2-4&Lang=En (01.05.2014).

UNICEF, Emerging concerns and case studies in child marriage in Sri Lanka, ISBN: 978-92-806-4704-4, July 2013, http://www.unicef.org/srilanka/2013 Child Marriage Case Studies.pdf (01.05.2014).

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, Rapport de mission en République démocratique et socialiste de Sri Lanka (13 au 27 mars 2011), septembre 2011, p. 65, http://www.ofpra.gouv.fr/documents/misSLK_2011.pdf (01.05.2014).

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngo/WMD_SriLanka48.pdf (01.05.2014).

Conseil économique et social des Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Examen des rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte, E/C.12/LKA/CO/2-4, 9 décembre 2010,

Conseil économique et social des Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Examen des rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte, E/C.12/LKA/CO/2-4, 9 décembre 2010, http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/LKA/CO/2-

^{4&}amp;Lang=En (01.05.2014).

Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, CEDAW/C/LKA/CO/7, 4 February 2011, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/co/CEDAW-C-LKA-CO-7.pdf (01.05.2014).

2.7. La polygamie

Le droit général sri lankais interdit la polygamie. ⁴¹ Cependant, au sein de la communauté musulmane du Sri Lanka, régie par les « *Muslim Special laws* » ou, plus précisément, par le « *Muslim Marriage and Divorce Act* » de 1951, il est possible de contracter jusqu'à quatre mariages. ⁴² L'article 24 paragraphe 1 de cet acte impose au mari d'informer de son intention de contracter un autre mariage le Quazi ⁴³ en charge de la localité dans laquelle il habite, le Quazi en charge de la localité dans laquelle sa ou ses femmes actuelles résident et le Quazi en charge de la localité dans laquelle habite la personne qu'il désire épouser. ⁴⁴

La polygamie est aussi une préoccupation mentionnnée dans le rapport du CEDAW de 2011 : « The Committee is concerned that polygamy is not prohibited, [...]. »⁴⁵

La situation des femmes seules et des veuves dans le Nord et l'Est

3.1. Le nombre total de femmes seules et de veuves dans le Nord et l'Est

Les estimations quant au nombre de veuves et de femmes se retrouvant à la tête de leur famille varient d'une source à l'autre :

- En septembre 2010, le Ministre adjoint du Ministère du développement de l'enfant et de la condition de la femme, M.L.A.M. Hizbullah (*Deputy Minister for Child Development and Women's Affairs*), avait affirmé que 49'000 veuves vivaient dans l'Est et 40'000 dans le Nord du pays. Parmi les 49'000 veuves vivant dans l'Est, 25'000 d'entre elles étaient à Batticaloa (12'000 d'entre elles avaient moins de 40 ans et 8'000 avaient 3 enfants ou plus). 46
- D'après un rapport du Women and Media Collective de 2010, plus de 23.4% des ménages au Sri Lanka avaient à leur tête des femmes. Selon ce même rapport, 80% des personnes déplacées par le conflit étaient des femmes et des enfants.⁴⁷
- Le Plan d'assistance conjoint des Nations Unies, du gouvernement et de leurs partenaires estime que dans certaines communautés au Nord, les foyers gérés par des femmes pourraient constituer jusqu'à 30% des foyers réinstallés (returnee households).⁴⁸
- Selon une étude menée en 2010 par le Center for Women and Development basé à Jaffna, il y aurait environ 20'000 ménages gérés par des femmes seules uniquement à Jaffna. Plus de la moitié de ces femmes auraient moins de 30 ans et seraient dans

12/24

Marriage Registration Ordinance, Sri Lanka, 1907, http://www.idpsrilanka.lk/html/Children/Domestic/1907%20No%2019%20General%20marriages%20ordinan.PDF (01.05.2014).
 OECD, Social Institutions and Gender Index, Gender equality and social institutions in Sri Lanka,

http://genderindex.org/sites/default/files/pdfs/LKA.pdf (01.05.2014);
Helplinelaw, Family laws in Sri Lanka, http://www.helplinelaw.com/article/sri%20lanka/167 (01.05.2014).

Helplinelaw, Family laws in Sri Lanka, http://www.neiplinelaw.com/article/sri%20lanka/167 (01.05.2014)

Défini par les articles 12 à 15, http://www.commonlii.org/lk/legis/consol_act/mad134294.pdf (01.05.2014).

Muslim Marriage and Divorce Act, 1951, http://www.commonlii.org/lk/legis/consol_act/mad134294.pdf (01.05.2014).

Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, CEDAW/C/LKA/CO/7, 4 February 2011, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/co/CEDAW-C-LKA-CO-7.pdf (01.05.2014).

Daily Mirror, 89,000 war widows, 29 September 2010, http://www.dailymirror.lk/news/6838-89000-war-widows.html (01.05.2014).
 Women and Media Collective, Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of

Women and Media Collective, Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, July 2010, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngo/WMD_SriLanka48.pdf (01.05.2014).

Government of Sri Lanka, United Nations & Partners, *Joint plan for assistance for the Northern Province 2011*, http://ochadms.unog.ch/quickplace/cap/main.nsf/h Index/2011 SriLanka JPfANP/\$FILE/2011 SriLanka JPf ANP SCREEN.pdf?openElement (01.05.2014).

l'obligation de subvenir aux besoins de leurs enfants, des membres de leur famille ainsi que de leur belle-famille.⁴⁹

- D'après un rapport de septembre 2011 fourni par le Ministère du développement de l'enfant et de la condition de la femme à la « Commission sur les leçons apprises de la guerre et la réconciliation », environ 42'565 femmes se retrouveraient seules à la tête de leur famille dans l'Est du pays et 16'936 dans le Nord, soit un total de 59'501. En outre, le Ministère a affirmé qu'il estimait qu'il devait y avoir également un nombre substantiel de femmes se retrouvant seules à la tête de leur famille dans les autres parties du pays et qu'il était en train de les recenser. En effet, on dénombre également des dizaines de milliers de femmes cinghalaises (particulièrement dans les villages frontières au Nord et à l'Est et partout dans le Sud) qui ont perdu leur mari, des frères et des fils pendant la guerre et lors des soulèvements du JVP⁵¹ et qui sont maintenant à la tête de leur ménage. Le lors des soulèvements du JVP⁵¹ et qui sont maintenant à la tête de leur ménage.
- Selon un rapport publié en 2011 par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, « [d]'après les chiffres communiqués par le [Government Agent] de Jaffna, la péninsule compte aujourd'hui près de 27'000 veuves. A ces dernières, s'ajoutent les femmes seules dont certaines ont un mari en prison, d'autres dans un camp ou encore porté disparu. Toutes catégories confondues, les femmes seules sont aujourd'hui nombreuses dans le Nord puisqu'elles représenteraient par exemple un tiers de la population à Mullaitivu. » 53

3.2. Les activités génératrices de revenu

Comme nous avons déjà pu le voir ci-dessus, beaucoup de ménages (selon certaines estimations environ deux tiers) sont aujourd'hui gérés par des femmes suite à la mort de leur mari ou à leur détention par les autorités. La situation économique de ces femmes reste précaire.

En effet, selon un rapport du *Minority Rights Group* publié en octobre 2013, dans les anciennes zones de conflit, la situation de ces femmes est précaire, car elles ont peu d'opportunités de trouver un emploi ou une activité génératrice de revenu. Certaines femmes sont employées comme ouvrières dans des fermes, mais les salaires sont bas et le travail est irrégulier. Les femmes sont aussi économiquement exploitées, recevant généralement des salaires inférieurs à ceux des hommes pour le même travail. L'absence de sécurité et la militarisation ont également un impact négatif sur la situation économique de ces femmes. Par exemple, actuellement, beaucoup de femmes qui avaient auparavant comme activité génératrice de revenu la culture de légumes dans leurs jardins ne peuvent ou ne veulent pas rivaliser avec l'armée qui est, elle-même, impliquée dans la vente de légumes dans les régions du Nord. ⁵⁴

D'après une étude sur les femmes à la tête de ménages dans le Nord du Sri Lanka, publiée en 2013 par Raksha Vasudevan⁵⁵, la préoccupation principale de la grande majorité des

⁴⁹ IRIN, *Sri Lanka : Women take over as breadwinners in north*, 9 September 2010, http://www.irinnews.org/report.aspx?reportid=90429 (01.05.2014).

Report of the Commission of Inquiry on Lessons Learnt and Reconciliation, November 2011, http://www.defence.lk/news/pdf/FINAL-LLRC-REPORT.pdf (30.04.2014).

Parti politique du Sri Lanka : Janatha Vimukthi Peramuna (People's Liberation Front).

International Crisis Group, Sri Lanka: Women's insecurity in the North and East, Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20-%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014).

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, Rapport de mission en République démocratique et socialiste de Sri Lanka (13 au 27 mars 2011), septembre 2011, http://www.ofpra.gouv.fr/documents/misSLK 2011.pdf (01.05.2014).

Minority Rights Group, Living with insecurity: Marginalization and sexual violence against women in north and east Sri Lanka, 16 October 2013, http://www.minorityrights.org/12117/press-releases/minority-women-in-sri-lanka-facing-increasing-levels-of-sexual-violence-and-insecurity.html (01.05.2014).

[«] Raksha Vasudevan holds a Master's degree in Development Studies from the Graduate Institute, Geneva and a Bachelor's degree in Commerce from the University of Calgary. Her research interests include gender, security and the private sector's role in post-conflict reconstruction. She has previously worked with a microfinance NGO in Bangladesh, the UN Office for Coordination of Humanitarian Affairs in Geneva, and a man-

femmes à la tête de ménages interviewées est la survie financière. Dans cette étude, Raksha Vasudevan identifie sept principales sources de la vulnérabilité économique des femmes chefs de ménage : 1) la perte de biens pendant le conflit, 2) l'absence d'emplois stables et décemment rémunérés, 3) l'augmentation du coût de la vie, 4) les coûts élevés de l'éducation des enfants, 5) l'absence d'indemnisation ou d'aide directe aux femmes chefs de ménage, 6) la dépendance à l'égard de membres de leur famille pour une partie ou la totalité de leurs revenus et 7) les vulnérabilités physiques, en particulier la maladie et la peur de laisser leurs enfants chercher seuls des moyens de subsistance.⁵⁶

Toujours selon cette étude, les femmes chefs de ménage dans la région intérieure du Vanni semblent être structurellement plus vulnérables, car l'économie est particulièrement fragile dans ces régions et peu d'emplois y sont disponibles. Le manque d'infrastructures dans ces régions, y compris de bonnes routes, de transports publics, d'électricité et d'accès à l'eau potable, ne font qu'intensifier les défis quotidiens auxquels ces femmes sont confrontées. En outre, bon nombre de ces zones comptent toujours une présence militaire significative et parfois même plus importante que dans le passé. ⁵⁷

Dans son étude, Raksha Vasudevan a aussi identifié des différences liées à l'ethnicité des femmes interviewées. En effet, les résultats de son étude montrent que la situation des femmes seules musulmanes est en générale meilleure que celle des femmes seules tamoules, ceci étant dû au fait qu'elles ont été déplacées moins de fois durant le conflit et que la plupart d'entre elles ont accès à un logement permanent et réalisent un revenu plus élevé que les femmes seules tamoules. Les plus grands défis rencontrés par les femmes seules musulmanes sont l'augmentation du coût de la vie et le sentiment d'être marginalisées en tant que plus petit groupe minoritaire du pays. ⁵⁸

Cependant, même lorsqu'elles ont la possibilité de mener à bien une activité génératrice de revenu, les femmes seules doivent faire face à des préjugés sociaux et culturels. A ce propos, une activiste des droits de la femme interviewée par le *International Crisis Group* a fait les remarques suivantes : « *Engaging in any economic activity is also difficult because of their lack of experience and because of social and cultural prejudices and prohibitions. For example, even when female heads of household are allotted land, they find it difficult to hire male labourers who resist working for a female "boss". There are also reports of sexual harassment and exploitation faced by widows and female heads of household when trying to obtain entitlements; they have to barter sex to get documents signed, etc. ».⁵⁹*

La vulnérabilité économique des femmes à la tête de ménages est un sujet qui a été régulièrement soulevé par les interlocuteurs rencontrés lors de la mission de l'ODM au Sri Lanka en décembre 2013. ⁶⁰

agement consulting firm in Canada. Raksha is currently working for a Swiss-based mine action NGO. » http://iheid.revues.org/680?lang=en (07.02.2014).

Raksha Vasudevan, 5. Key vulnerabilities of FHHs in the north and the role of the state, in: Everyday Resistance (« eCahiers », n° 19), 2013, 24 May 2013, DOI: 10.4000/iheid.689, http://iheid.revues.org/689 (07.02.2014).

Raksha Vasudevan, 7. Key sources of variance between FHHs, in: Everyday Resistance (« eCahiers », n° 19), 2013, 24 May 2013, DOI: 10.4000/iheid.689, http://iheid.revues.org/689 (07.02.2014).

Raksha Vasudevan, *7. Key sources of variance between FHHs*, in: *Everyday Resistance* (« eCahiers », n° 19), 2013, 24 May 2013, DOI: 10.4000/iheid.689, http://iheid.revues.org/689 (07.02.2014).

International Crisis Group, *Sri Lanka: Women's insecurity in the North and East*, Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20-%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014).

Interviews avec des employés d'ONGs nationales et internationales, des membres de la société civile ainsi que des représentants d'organisations internationales et des autorités sri lankaises, menées entre le 10 et le 20 décembre 2013 à Jaffna, Kilinochchi, Trincomalee, Vavuniya et Colombo.

3.3. La sécurité des femmes seules et des veuves dans le Nord et l'Est

Selon un rapport du *Minority Rights Group* publié en octobre 2013, le plus sérieux problème auquel les femmes vivant dans le Nord et l'Est du Sri Lanka doivent faire face est l'absence généralisée de sécurité. Les femmes originaires de Jaffna, Mannar, Puttalam, Mullaittivu, Kilinochchi, Vavuniya, Trincomalee, Batticaloa et Ampara interviewées par cette ONG en 2013 ont affirmé qu'elles avaient le sentiment que la sécurité s'était détériorée depuis la fin de la guerre. Cette détérioration est attribuée à deux éléments. Premièrement, l'armée, composée majoritairement de Cinghalais, est très présente dans ces régions. Beaucoup de Tamouls ne voient pas cette présence militaire d'un bon œil, compte tenu de sa responsabilité dans de nombreuses atteintes aux droits humains contre les communautés locales. Deuxièmement, l'établissement et la réinstallation de différentes communautés ethniques et religieuses dans le Nord a provoqué un changement sociétal profond : la société, exclusivement tamoule pendant la guerre, est devenue plus diverse et hétérogène. 61

Dans une interview avec le *International Crisis Group*, un défenseur des droits de l'homme a affirmé que beaucoup de femmes vivant dans le Nord déclarent s'être senties plus en sécurité dans le Vanni avant la fin de la guerre. En déployant l'armée dans le Vanni, le gouvernement aurait accru la vulnérabilité de ces femmes. En effet, la présence de l'armée aurait eu pour conséquence une augmentation de la prostitution et du nombre d'agressions sexuelles ainsi que des maladies sexuellement transmissibles.⁶²

En juillet 2013, le HCR a publié une étude sur les conditions de vie des personnes déplacées internes qui sont retournées chez elles, se sont réinstallées ailleurs ou ont été intégrées localement, étude menée dans les districts de Jaffna, Kilinochchi, Mullaittivu, Mannar, Vavuniya et Trincomalee. 94% des personnes interviewées à Jaffna, 71% des personnes interviewées à Mannar, 69% de celles rencontrées à Vavuniya et 63% de celles interrogées à Trincomalee ont affirmé que les femmes restant seules à la maison sont en sécurité (*How safe it is for female to stay at home without a male*). Par contre, seulement 32% des personnes interviewées à Kilinochchi, et 32% de celles interviewées à Mullaittivu ont affirmé que les femmes restant seules à la maison sont en sécurité.

A ce propos, selon un article publié en 2012 par Ambika Satkunanathan⁶⁴, les femmes limiteraient leurs mouvements en dehors de leur foyer à cause du sentiment d'insécurité engendré par la présence de l'armée. Ces restrictions auraient aussi un impact sur leur capacité à accéder à des moyens de subsistance et à des possibilités de formation.⁶⁵

Dans son rapport sur les femmes à la tête de ménages dans le Nord du Sri Lanka, publié en 2013, Raksha Vasudevan rapporte que les femmes qu'elle a interviewées ont affirmé se sentir physiquement vulnérables face à quatre nouveaux aspects de violence apparus aprèsguerre : 1) le fait de vivre aux côtés de l'armée cinghalaise, presque entièrement composée d'hommes, 2) l'introduction de la pornographie et de l'alcool, 3) la perception de corruption, complicité et inefficacité des institutions à les protéger contre de tels abus et 4) l'insécurité

International Crisis Group, Reconciliation in Sri Lanka: Harder than ever, Asia Report N°209, 18 July 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/209%20Reconciliation%20in%20Sri%20Lanka%20-%20Harder%20than%20Ever.pdf (14.05.2014).

Ambika Satkunanathan, *What Sri Lanka is...': acknowledging the ethnic conflict in post-war reconciliation*, 9 March 2012, http://www.opendemocracy.net/opensecurity/ambika-satkunanathan/what-sri-lanka-is-acknowledging-ethnic-conflict-in-post-war-reconc (01.05.2014).

Minority Rights Group, *Living with insecurity: Marginalization and sexual violence against women in north and east Sri Lanka*, 16 October 2013, http://www.minorityrights.org/12117/press-releases/minority-women-in-sri-lanka-facing-increasing-levels-of-sexual-violence-and-insecurity.html (01.05.2014).

UNHCR, A protection assessment of Sri Lanka internally Displaced Persons who have returned, relocated or are locally integrating (tool three), Data and Analysis, June 2013.

[«] Ambika Satkunanathan is an independent researcher who is presently a Legal Consultant at the United Nations, Colombo. She specializes in issues surrounding the rule of law and accountability; minority rights; conflict, peace and development; and violence against women. Her recent publications include Mistaking Politics for Governance: The Politics of Interim Arrangements in Sri Lanka 2002-2005 (with Charan Rainford, IC-ES, 2009) and contributions to the European Centre for Minority Rights' European Yearbook of Minority Issues (Martinus Nijhoff, 2010), and Oxford University's Refugee Studies Centre Working Paper series (Oxford, Tiruchelvam 2010). Satkunanathan is Ms. also а trustee of the Neelan Trust. », http://www.southasianrights.org/?page_id=56 (01.05.2014).

de leur logement. En plus du fait que la présence de l'armée génère un climat de peur, les femmes interviewées, en particulier celles vivant dans les zones les plus militarisées du Vanni, ont déclaré devoir obtenir l'autorisation de l'armée pour entreprendre une série d'actions quotidiennes, comme par exemple accéder à des sources d'eau ou à leurs terres ou encore entrer ou sortir de leur zone. 66

Plusieurs interlocuteurs rencontrés lors de la mission de l'ODM au Sri Lanka en décembre 2013 ont mentionné le sentiment d'insécurité des femmes vivant dans les anciennes zones de conflit et confirmé les informations déjà disponibles dans les sources publiques présentées ci-dessus.⁶⁷

4. Les violences basées sur le genre

Malgré les difficultés liées à une collecte de données précises en matière de violences sexuelles lors de conflits armés, les recherches effectuées par Elisabeth Jean Wood⁶⁸, professeure de science politique à l'université de Yale, suggèrent que le niveau de violences sexuelles pendant la guerre civile au Sri Lanka était relativement bas comparé aux autres conflits ethniques, comme par exemple en Bosnie-Herzégovine et au Soudan. En effet, au Sri Lanka, ni l'armée gouvernementale, ni les LTTE ne semblent avoir utilisé la violence sexuelle comme une stratégie de guerre à grande échelle.⁶⁹ Comme cela sera expliqué plus en détail ci-dessous, cette analyse n'est pas partagée par la Commission Asiatique pour la défense des Droits de l'Homme (AHRC).

4.1. Les violences sexuelles commises par les LTTE pendant le conflit

Selon le *International Crisis Group*, les femmes avaient un rôle important au sein des LTTE. Non seulement un grand nombre d'entre elles étaient employées dans les postes non combattants ainsi que dans l'unité des *Black Tigers* (commando suicide)⁷⁰, mais elles représentaient aussi environ 15 à 20% (parfois même jusqu'à un tiers) du « noyau dur » des combattants des LTTE (*core fighting cadres*). Tout comme ce fut le cas pour les hommes, le recrutement des femmes au sein des LTTE n'a pas toujours été volontaire. De plus, les personnes mariées étaient souvent exemptés du recrutement forcé, ce qui a eu pour conséquences un grand nombre de mariages précoces ou forcés. D'après Elisabeth Jean Wood, certaines femmes tamoules auraient décidé de s'engager auprès des LTTE à cause des violences sexuelles commises par les forces gouvernementales à leur encontre.⁷¹

Toujours selon le *International Crisis Group*, dans les zones sous leur contrôle, les LTTE avaient imposé aux civils un code de conduite très austère qui aurait eu comme source l'exigence de la direction du mouvement que les membres se dévouent entièrement à l'organisation et démontrent leur volonté de tout sacrifier, y compris leur vie privée. A titre illustratif,

vol. 37 no. 1, 2009, pp. 131-161;

Elisabeth Jean Wood, Armed groups and sexual violence: when is wartime rape rare?, Politics and Society,

Raksha Vasudevan, 5. Key vulnerabilities of FHHs in the north and the role of the state, in: Everyday Resistance (« eCahiers », n° 19), 2013, 24 May 2013, DOI: 10.4000/iheid.689, http://iheid.revues.org/689 (07.02.2014).

⁶⁷ Interviews avec des employés d'ONGs nationales et internationales, des membres de la société civile ainsi que des représentants d'organisations internationales et des autorités sri lankaises, menées entre le 10 et le 20 décembre 2013 à Jaffna, Kilinochchi, Trincomalee, Vavuniya et Colombo.

[«] Elisabeth Jean Wood is Professor of Political Science, International and Area Studies at Yale University and a member of the External Faculty of the Santa Fe Institute. » http://politicalscience.yale.edu/people/elisabeth-wood (30.04.2014).

International Crisis Group, *Sri Lanka : Women's insecurity in the North and East*, Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20-%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014); Elisabeth Jean Wood, *Armed groups and sexual violence : when is wartime rape rare?*, Politics and Society, vol. 37 no. 1, 2009, pp. 131-161.

Pour plus d'informations sur les *Black Tigers*, voir : OSAR, *Sri Lanka : les protagonistes tamouls du conflit*, décembre 2007, http://www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/asia/sri-lanka?set_language=fr (01.05.2014).

International Crisis Group, *Sri Lanka: Women's insecurity in the North and East*, Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20-%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014).

le groupe a, à l'origine, exigé que ses officiers s'abstiennent de sexe, d'alcool et de cigarettes ainsi que d'entretenir des liens étroits avec les membres de leur famille ou d'autres civils. C'est seulement après le mariage de Prabhakaran en 1984 que l'organisation a approuvé le mariage de ses membres, mais seulement s'ils avaient survécu à cinq ans de combat. C'est le groupe lui-même qui organisait le mariage. Plus généralement, ce code de conduite interdisait le viol et autres violences sexuelles, la prostitution, la pornographie, les violences domestiques, les relations sexuelles hors mariage et la surconsommation d'alcool. Le sentiment de sécurité relative que beaucoup de femmes tamoules auraient ressenti sous les LTTE serait le résultat direct de ce code de conduite rigide que l'organisation a imposé à ses cadres et à la société en général.⁷²

Il y a peu d'allégations de violences sexuelles commises par les membres des LTTE. Etant donné que le viol est une stratégie commune dans le cadre de la purification ethnique, cette retenue dans leur utilisation de la violence sexuelle serait surprenante. On suspecte, cependant, que certains écarts de conduite et abus (dont le viol) auraient été couverts par les LTTE et n'auraient pas été rendus publics.⁷³

4.2. Les violences sexuelles commises par les forces armées pendant le conflit

Selon la AHRC, pendant la guerre civile, le viol a été utilisé à grande échelle en tant gu'arme de guerre et constituait une méthode profondément enracinée au sein des forces de sécurité. Les soldats de l'armée sri lankaise auraient, en effet, souvent été encouragés par les responsables militaires, mais aussi par les membres du gouvernement, à utiliser le viol comme arme de guerre.⁷⁴ Ce point de vue n'est pas partagé par Elisabeth Jean Wood, qui ne nie pas l'existence de telles violences, mais qui affirme que ni l'armée gouvernementale ni les LTTE n'ont utilisé la violence sexuelle comme une stratégie de guerre à grande échelle. Selon elle, les agents de l'État ont principalement commis des violences sexuelles dans deux types de contexte : premièrement, lors des détentions dans les commissariats de police et les bases militaires et deuxièmement, au cours des vérifications aux checkpoints et durant les opérations de police et les opérations militaires. Selon elle, les informations disponibles ne permettraient pas de se prononcer de manière définitive sur le rôle joué par l'Etat (tolérance ou incapacité de contrôler) dans les cas de violences sexuelles au cours des vérifications aux checkpoints et durant les opérations de police et les opérations militaires. Par contre, les cas de violences sexuelles lors des détentions seraient plus clairement des cas de tolérance de la part des autorités étatiques, étant donné qu'ils ont eu lieu au sein d'installations étatiques sous le contrôle direct des autorités militaires et policières.

Selon le rapport du Secrétaire des Nations Unis sur les enfants et les conflits armés d'avril 2010 : « Des personnes déplacées interrogées ont indiqué que, durant les mois qui ont précédé la fin du conflit, il y aurait eu des cas de viol et de harcèlement sexuel durant leur fuite, en particulier à l'égard des anciennes membres des LTTE, y compris les filles. [...] Sur les sites d'accueil de déplacés, certains individus auraient exploité des femmes et des filles en leur faisant des promesses de faveurs, d'argent ou de mariage et en les menaçant.»⁷⁶

International Crisis Group, *Sri Lanka : Women's insecurity in the North and East*, Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20-%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014).

Elisabeth Jean Wood, *Armed groups and sexual violence: when is wartime rape rare?*, Politics and Society, vol. 37 no. 1, 2009, pp. 131-161; International Crisis Group, *Sri Lanka: Women's insecurity in the North and East*, Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014).

Asian Human Rights Commission, The state of human rights in Sri Lanka in 2010, AHRC-SPR-010-2010, 2010, http://www.humanrights.asia/resources/hrreport/2010/AHRC-SPR-010-2010.pdf (01.05.2014).

Elisabeth Jean Wood, *Armed groups and sexual violence : when is wartime rape rare?*, Politics and Society, vol. 37 no. 1, 2009, pp. 131-161.

Nations Unies, Assemblée Générale, Conseil de Sécurité, Les enfants et les conflits armés; Rapport du Secrétaire général, 13 avril 2010, A/64/742–S/2010/181, § 151, p. 41, http://www.reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/23CEF3BEF8B488658525772A005ECB76-Rapport_complet.pdf (01.05.2014).

Dès avril 2009, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) aurait reçu des informations concernant des cas de violences sexuelles dans les camps gérés par le gouvernement. En 2011, le UNHCR a déclaré au *International Crisis group* qu'il avait collecté des informations relatives à des incidents de violence basée sur le genre au Nord et à l'Est en 2009 et 2010. Ces données seraient cependant insuffisantes pour évaluer la véritable fréquence de ces violences. Le UNHCR est tout de même d'avis que les violences basées sur le genre ont probablement été sous-rapportées : « *Menik Farm* was further extraordinary, and prevalence [of gender-based violence incidents] is most likely underreported, given the significant restrictions to humanitarian access and highly controlled and militarised environment in 2009 particularly, but also continuing in 2010 and onward ». 78

Selon le rapport publié par le panel d'expert des Nations Unies en mars 2011, durant les dernières phases de la guerre ainsi qu'à la suite du conflit, les cas de viol et de violences sexuelles contre les femmes tamoules auraient été largement sous-rapportés. Des cas de viol et de violences sexuelles auraient, tout de même, été rapportés durant les dernières phases du conflit, pendant le filtrage effectué par le gouvernement pour identifier les membres des LTTE, dans les camps de personnes déplacées et pendant le processus de réinstallation. Toujours selon ce panel, le gouvernement n'aurait pas pris de mesures adéquates pour améliorer les conditions régnant dans les camps de personnes déplacées internes, ce qui a créé un environnement encourageant la violence basée sur le genre, surtout à cause du grand nombre de femmes qui y vivaient sans parenté masculine. En effet, aucune mesure spéciale n'aurait été prise pour répondre aux besoins des personnes vulnérables telles que les veuves, les femmes à la tête des ménages, les jeunes mères, etc. Les femmes ne bénéficiaient pas d'un niveau suffisant d'intimité et les soldats n'auraient pas respecté leur dignité en les regardant aller aux toilettes ou se laver. Certaines femmes auraient été forcées d'échanger des faveurs sexuelles en échange de nourriture, d'un abri ou d'assistance. Dans ces camps, l'armée aurait aussi interdit aux femmes de dénoncer les cas de viol à la police ou aux travailleurs humanitaires. Des cas de viols de femmes suspectées d'être membres des LTTE. lors de détentions par l'armée et par la police (CID/TID), auraient aussi été rapportés.⁷⁹ A ce propos, dans le rapport publié en mars 2014 par Mme Yasmin Sooka⁸⁰, par le Bar Human Rights Committee of England and Wales (BHRC) et par le International Truth & Justice Project, Sri Lanka, on peut lire la retranscription d'interviews de personnes ayant subi, entre avril 2009 et août 2013, des violences sexuelles et autres mauvais traitements alors qu'ils étaient détenus par les autorités, entre autres, dans des camps de réhabilitation.81

.

United Nations, Office of the Secretary-General, Report of the Secretary-General's panel of experts on accountability in Sri Lanka, 31 March 2011, http://www.un.org/News/dh/infocus/Sri_Lanka/POE_Report_Full.pdf (01.05.2014).

Yasmin Sooka, The Bar Human Rights Committee of England and Wales (BHRC) and The International Truth & Justice Project, *An unfinished war: Torture and sexual violence in Sri Lanka*, March 2014, http://www.univie.ac.at/bimtor/dateien/violence in sri lanka 2009 2014.pdf (01.05.2014).

Camp de personnes déplacées internes ouvert en 2009 par le gouvernement et situé dans le district de Vavuniva.

Une interview et un email du UNHCR cité dans : International Crisis Group, *Sri Lanka : Women's insecurity in the North and East,* Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20-%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014).

Mme Sooka est une avocate des droits de l'homme sud-africaine reconnue internationalement. En 1995, elle est devenue Commissaire au sein de la Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud. En 2004, elle a été nommée par le Secrétaire Général des Nations Unies commissaire de la Commission vérité et réconciliation en Sierra Leone. En 2010, elle a été mandatée par le Secrétaire Général des Nations Unies pour faire partie du panel d'experts relatif aux allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire pendant les dernières phases du conflit au Sri Lanka (septembre 2008 – mai 2009).

4.3. Les violences sexuelles après la fin du conflit

Selon la AHRC, au Sri Lanka, les personnes qui présentent le plus de risques d'être victimes de viol sont les jeunes femmes appartenant aux basses castes et aux minorités ethniques. Comme ces femmes sont déjà négativement affectées par leur rang social peu élevé, elles sont d'autant plus vulnérables face à l'exclusion sociale qui est souvent le sort réservé aux victimes de viol. Fréquemment, elles ne sont même pas considérées comme des victimes, mais plutôt blâmées pour avoir été violées.⁸²

Les préjugés liés aux violences sexuelles et la stigmatisation des victimes sont présents au sein de toutes les ethnies. Le viol est lié à l'honneur de la femme. Lorsque les jeunes filles perdent leur virginité, même contre leur volonté, elles peuvent difficilement trouver un mari. Les femmes mariées victimes de viol risquent d'être abandonnées par leur mari. Selon le *International Crisis Group*, le fait que les victimes de viol sont considérées comme des « produits pourris » (*spoilt goods*) est une des plus importantes causes d'absence de plaintes.⁸³

Les préjugés auxquels doivent faire face les victimes de viol ainsi que le manque d'efficacité de la justice apparaissent clairement dans les résultats de l'étude sur le genre, menée en 2013 dans les districts de Colombo, Hambantota, Batticaloa et Nuwara Eliya par *CARE International*. En effet, 75.1% des femmes et 79.1% des hommes interrogés dans le cadre de cette étude étaient d'accord avec l'énoncé suivant : « je pense que certaines femmes demandent à être violées par leur façon de s'habiller et de se comporter ». ⁸⁴ De plus, seulement 7% des auteurs de violence sexuelle interrogés dans le cadre de cette étude ont affirmé que des conséquences légales ont suivi leur acte. ⁸⁵

Ces préjugés sont aussi partagés par certains hauts dirigeants du pays. Lors d'un événement organisé à l'occasion de la journée de la femme, le 8 mars 2014, Chamal Rajapaska (président du Parlement et frère du Président) a déclaré ce qui suit : « My opinion is that nobody can make men responsible for the violence against women. Women are responsible for it. [...] Media, internet, tele-dramas, cinema all these view women as a sexual object. This should be controlled. The way men view women should be changed. Only women can bring that change ». 86

Selon des affirmations recueillies par la « Commission sur les leçons apprises de la guerre et la réconciliation », depuis la fin de la guerre, la violence faite aux femmes aurait augmenté dans les anciennes zones de conflit.⁸⁷ Cette analyse est partagée par plusieurs autres sources. En mai 2013, une étude menée par Nimmi Gowrinathan⁸⁸ concluait à une augmentation significative de la prostitution et des violences basées sur le genre dans les anciennes zones de conflit après la guerre. Selon elle, ces violences ont un caractère politique, ciblant en particulier les Tamoules et plus précisément les anciens membres des LTTE. ⁸⁹ De plus, dans le dernier rapport du *Minority Rights Group* publié en octobre 2013,

International Crisis Group, *Sri Lanka : Women's insecurity in the North and East*, Asia Report N°217, 20 December 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/217%20Sri%20Lanka%20-%20Womens%20Insecurity%20in%20the%20North%20and%20East%20KO.pdf (01.05.2014).

Asian Human Rights Commission, *The state of human rights in Sri Lanka in 2010*, AHRC-SPR-010-2010, 2010, http://www.humanrights.asia/resources/hrreport/2010/AHRC-SPR-010-2010.pdf (01.05.2014).

Care International, Broadening gender: Why masculinities matter – a study on attitudes, practices and gender-based violence in four districts in Sri Lanka, April 2013, http://www.partners4prevention.org/resource/broadening-gender-why-masculinities-matter (01.05.2014).

Care International, Broadening gender: Why masculinities matter – a study on attitudes, practices and gender-based violence in four districts in Sri Lanka, April 2013, http://www.partners4prevention.org/resource/broadening-gender-why-masculinities-matter (01.05.2014).

The Republic Square, Speaker Chamal Rajapaksa says violence against women is their own fault, 12 March 2014, http://www.therepublicsquare.com/politics/2014/03/12/speaker-chamal-rajapaksa-says-violence-against-women-is-their-own-fault/ (30.04.2014).

Report of the Commission of Inquiry on Lessons Learnt and Reconciliation, November 2011, http://www.defence.lk/news/pdf/FINAL-LLRC-REPORT.pdf (30.04.2014).

[«] Nimmi Gowrinathan received her PhD in Political Science from UCLA in 2012, has worked extensively as a humanitarian and human rights professional, and is currently working on a book on female fighters in Sri Lanka », http://www.lankastandard.com/wp-content/uploads/2013/06/The-Gendered-experience-.pdf (30.04.2014).

Nimmi Gowrinathan, Inside camps, outside battlefields: Security and survival for Tamil women,

on peut lire ce qui suit : « There has also been a significant rise in gender-based violence across Sri Lanka. This practice is systemic and entrenched, sustained by a culture of impunity. ».90

Suite à sa mission au Sri Lanka en août 2013, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a déclaré être particulièrement préoccupée par la vulnérabilité des femmes et des filles, en particulier celles faisant partie de ménages dirigés par des femmes, face au cas de harcèlement et d'abus sexuels (commis par ailleurs aussi par des militaires) et a demandé au gouvernement de formuler et d'appliquer rigoureusement une politique de tolérance zéro en matière d'abus sexuels. Dans son dernier rapport, publié le 13 mars 2014, le Secrétaire-Général des Nations Unies déclare qu'en 2013, les femmes et filles sri lankaises, plus particulièrement les femmes à la tête de ménages, restaient vulnérables au harcèlement et aux sévices sexuels, commis y compris par des membres des forces armées.

Compte tenu de cette situation, certains Tamouls auraient commencé à idéaliser l'époque pendant laquelle les LTTE avaient le contrôle. Lors d'une interview menée par le *International Crisis Group*, une femme de Kilinochchi a affirmé ce qui suit : « there is a Tamil view now [...] in light of what is happening now in the north – killings, abductions, rapes, injustices – that it is better for the LTTE to appear again and that the LTTE is needed now. Because they feel that when the LTTE was in control, there was discipline. There was no prostitution, women were safe – unlike now ». Lors d'une autre interview menée par le *International Crisis Group*, une femme de Mannar a fait les déclarations suivantes: « *Prabhakaran was a great man. In the next ten years, we will have 200 Prabhakarans. We felt safe under the LTTE. Especially women, we could go out at night* ».⁹³

En février 2014, le gouvernement sri lankais a nié toute corrélation entre la présence militaire dans les anciennes zones de conflit et la vulnérabilité des femmes face à la violence et au harcèlement sexuel : « In addition, there have also been repeated attempts, including by the High Commissioner, to draw a non-existent correlation between the presence of the military and vulnerability of women to sexual harassment and violence in the North. This position is not borne out by the available statistics. The GoSL⁹⁴ in its statement to the 24th Council high-lighted that a survey conducted covering the period 2007-2012 had revealed that of the reported incidents of sexual violence in the North a large majority were carried out by close relatives/ neighbors and only a very few could be attributed to the Security Forces. In all these cases involving Security Forces personnel disciplinary and legal action has been taken. The military has taken strict action to either discharge or award other punishments to these personnel. » ⁹⁵

St Antony's International Review 9, no. 1, May 2013, pp. 11-32, http://www.lankastandard.com/wp-sentent/uplende/2013/06/The Condered experience pdf (20.04.2014)

United Nations, Security Council, Conflict-related sexual violence, Report of the Secretary-General, 13 March 2014, S/2014/181, http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s 2014_181.pdf (30.04.2014).

GoSL : Government of Sri Lanka.

content/uploads/2013/06/The-Gendered-experience-.pdf (30.04.2014).

Minority Rights Group, Living with insecurity: Marginalization and sexual violence against women in north and east Sri Lanka, 16 October 2013, http://www.minorityrights.org/12117/press-releases/minority-women-in-sri-lanka-facing-increasing-levels-of-sexual-violence-and-insecurity.html (30.04.2014).

United Nations, Human Rights Council, *Oral update of the High Commissioner for Human Rights on promoting reconciliation and accountability in Sri Lanka*, 25 September 2013, A/HRC/24/CRP.3/Rev.1, http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session24/Documents/A-HRC-24-CRP-3-Rev1_en.doc (12.03.2014).

International Crisis Group, Reconciliation in Sri Lanka: Harder than ever, Asia Report N°209, 18 July 2011, http://www.crisisgroup.org/~/media/Files/asia/south-asia/sri-lanka/209%20Reconciliation%20in%20Sri%20Lanka%20-%20Harder%20than%20Ever (01.05.2014).

United Nations, Human Rights Council, Comments received from the Permanent Mission of Sri Lanka on the draft report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights on promoting reconciliation and accountability in Sri Lanka (A/HRC/25/23), 24 February 2014, A/HRC/25/G/9, http://www.refworld.org/docid/531057c84.html (01.05.2014).

4.4. Le viol matrimonial

Selon la AHRC, les viols matrimoniaux font partie de la vie quotidienne de beaucoup d'épouses sri lankaises, mais ne sont que très rarement dénoncés. En effet, ils ne sont pas considérés comme des viols, mais comme un droit du mari. La plupart du temps, les femmes cèdent au fatalisme et estiment que leur futur sera meilleur si elles ne révèlent rien. ⁹⁶ Selon les résultats d'une étude sur le genre, menée dans les districts de Colombo, Hambantota, Batticaloa et Nuwara Eliya et publiée par *CARE International* en avril 2013, 58.2% des hommes et 67.4% des femmes interrogés étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « *je pense qu'une femme ne peut pas refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari* ». ⁹⁷

Le code pénal sri lankais ne considère pas le viol matrimonial comme un délit, sauf si les conjoints avaient été au préalable officiellement séparés par une décision judiciaire (séparation juridique). Cependant, selon le *Women and Media Collective*, il est très rare que les femmes entament une procédure judiciaire en cas d'échec de leur mariage. Certains groupes de femmes ont plaidé à maintes reprises pour la révision de ces lois et ont demandé que le viol matrimonial soit au moins aussi pris en considération dans les cas de séparation de facto.⁹⁸

En 2002, le CEDAW avait aussi demandé que les dispositions relatives au viol matrimonial soient révisées. 99 Dans son rapport de février 2011, le CEDAW réitère sa préoccupation face au fait que le viol matrimonial est seulement admis si un juge a précédemment reconnu la séparation des conjoints. 100 En novembre 2011, le Comité contre la Torture se déclare aussi préoccupé par cet état de fait. 101

4.5. La violence domestique

Un grand nombre de sources concordent sur le fait que la violence domestique est un problème sérieux au Sri Lanka. En effet, selon la AHRC, le type le plus fréquent de violence faite aux femmes au Sri Lanka est la violence domestique, avec comme formes les plus communes : les violences physiques et sexuelles, les menaces, les intimidations, les abus émotionnels et sociaux ainsi que les privations économiques. Etant donné que la majorité des femmes sri lankaises dépendent économiquement de leur mari, elles n'ont souvent pas les moyens, seules, de se procurer un logement pour elles et leurs enfants ou d'assurer leurs moyens de subsistance. Elles doivent donc choisir entre un mari violent et la précarité. Selon les résultats d'une étude sur le genre, menée dans les districts de Colombo, Hambantota, Batticaloa et Nuwara Eliya et publiée par *CARE International* en avril 2013,

Asian Human Rights Commission, *The state of human rights in Sri Lanka in 2010*, AHRC-SPR-010-2010, 2010, http://www.humanrights.asia/resources/hrreport/2010/AHRC-SPR-010-2010.pdf (01.05.2014).

Care International, Broadening gender: Why masculinities matter – a study on attitudes, practices and gender-based violence in four districts in Sri Lanka, April 2013, http://www.partners4prevention.org/resource/broadening-gender-why-masculinities-matter (01.05.2014).

Women and Media Collective, Sri Lanka shadow report to the Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, July 2010, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngo/WMD_SriLanka48.pdf (01.05.2014).

United Nations, Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Report of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Twenty-sixth session, A/57/38 (Part I), 7 May 2002, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws26.htm (01.05.2014).

United Nations, Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, CEDAW/C/LKA/CO/7, 4 February 2011, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/co/CEDAW-C-LKA-CO-7.pdf (01.05.2014).

United Nations, Committee against Torture, Consideration of reports submitted by States parties under article 19 of the Convention, Concluding Observations of the Committee against Torture, 8 December 2011, CAT/C/LKA/CO/3-4, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/co/CAT.C.LKA.CO.3-4 en.pdf (01.05.2014).

Asian Human Rights Commission, *The state of human rights in Sri Lanka in 2010*, AHRC-SPR-010-2010, http://www.humanrights.asia/resources/hrreport/2010/AHRC-SPR-010-2010.pdf (01.05.2014).

40.6% des hommes et 58% des femmes interrogés étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « une femme devrait tolérer la violence afin de garder sa famille unie ». 103

Afin de pallier à ce fléau, une nouvelle loi sur la violence domestique est entrée en vigueur le 3 octobre 2005 : le « Prevention of Domestic Violence Act » 104. Selon cet Acte, les violences faites aux femmes par des membres de leurs familles sont passibles de poursuites judiciaires. Cependant, ces violences ne sont pas considérées comme des infractions pénales. Elles peuvent toutefois être poursuivies sur la base du code pénal en tant qu'« infraction contre le corps » (offence against the Body). 105 Cet Acte prévoit la possibilité pour les victimes de violence domestique ou pour les personnes qui pourraient être victimes de violence domestique de demander une ordonnance de protection (Protection Order). De plus, cet Acte permet aux policiers d'intervenir au nom d'une personne lésée. 106 En 2007, le gouvernement a aussi mis en place un programme, « Mithuru Piyasa », dont l'objectif est de créer des centres d'aide dans les hôpitaux de l'île afin de prévenir les violences domestiques à travers des services de conseil, des traitements et l'amélioration de la qualité de la vie domestique. Depuis 2007, le premier « Mithuru Piyasa », situé à l'hôpital de Matara, 107 a accueilli environ 1'500 victimes de violences domestiques. Le gouvernement a prévu de créer un tel centre dans presque tous les hôpitaux du pays d'ici à 2013. 108 Cependant, selon le mapping publié par le International Centre for Ethnic Studies en 2012, seuls cinq centres « Mithuru Piyasa » fonctionneraient dans le pays. Ces centres seraient situés au sein des hôpitaux de Matara, Nuwara Eliya, Vavuniya, Kalmunai et Anuradhapura. Ce mapping recense aussi 10 autres « Health Desks » pour victimes de violences domestiques, gérés par des ONGs, au sein d'hôpitaux situés dans les districts de Colombo, Batticaloa, Kandy, Anudharapura, Puttalam, Jaffna, Vavunyia, Ampara et Kurunegala. 109

Malgré l'entrée en vigueur de cet Acte et la mise en place de ces programmes, de multiples sources s'accordent sur le fait que le problème reste important et très répandu. A titre illustratif, un sondage effectué en 2006 par le Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes (*Ministry of Child Development and Women's Empowerment*) a montré que 60% des femmes sri lankaises étaient victimes de violences domestiques. Un sondage mentionné par le *Daily Mirror* en janvier 2011 indique, lui, que la violence domestique contre les femmes enceintes a augmenté de 40%. Une représentante du *Women's Resource Center*, citée par le *Daily Mirror* en février 2011, affirme que la plupart des femmes vivant dans les zones rurales seraient victimes de violences domestiques graves. Cependant, la plupart d'entre elles vivraient dans le déni. Elles auraient, en effet, fini par considérer ces violences comme un mal nécessaire et un aspect normal de la vie conjugale.

Selon la représentante du *Women's Resource Center* citée par le *Daily Mirror* en février 2011, les femmes victimes de violences domestiques ont souvent peur d'aller porter plainte auprès de la police, car elles doivent ensuite retourner dans leur foyer. La quasi-totalité des

Care International, Broadening gender: Why masculinities matter – a study on attitudes, practices and gender-based violence in four districts in Sri Lanka, April 2013, http://www.partners4prevention.org/resource/broadening-gender-why-masculinities-matter (01.05.2014).

Prevention of Domestic Violence Act [Sri Lanka], No. 34 of 2005, 3 October 2005,

http://www.unhcr.org/refworld/docid/4c03ba2f2.html (01.05.2014).

Sri Lanka NGO Collective, *Joint alternative report from the Sri Lanka NGO Collective to the Committee Against Torture*, 14 October 2011,

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/ngos/NGOCollective_SriLanka47.pdf (01.05.2014).

Asian Human Rights Commission, *The state of human rights in Sri Lanka in 2010*, AHRC-SPR-010-2010, 2010, http://www.humanrights.asia/resources/hrreport/2010/AHRC-SPR-010-2010.pdf (01.05.2014).

La ville de Matara est la capitale du district de Matara. Elle se situe sur la côte, à 160 km au sud de Colombo.

Daily News, *Increasing domestic violence against women*, 8 January 2011,

http://www.dailynews.lk/2011/01/08/news31.asp (01.05.2014).

International Centre for Ethnic Studies, *Domestic violence intervention services in Sri Lanka*, an exploratory *Mapping 2009-2011*, 2012, p. 40.

Asian Human Rights Commission, *Sri Lanka : The right without remedy – views and reflections on the Prevention of Domestic Violence Act*, 8 October 2010, http://www.humanrights.asia/news/ahrc-news/AHRC-ART-110-2010 (01.05.2014).

Daily News, Increasing domestic violence against women, 8 January 2011,

http://www.dailynews.lk/2011/01/08/news31.asp (01.05.2014).

Daily Mirror, Domestic violence: Facts, legislation and reality, 25 February 2011, http://print2.dailymirror.lk/opinion1/36611.html (01.05.2014).

femmes victimes de violences domestiques se présentant au bureau du *Women's Resource Center* situé à Badulla ne veulent pas se rendre à la police, car elles ont peur. La Police consigne la plainte, mais elle n'y donne pas suite en raison du manque de ressources, de la mentalité et de l'ignorance quant au « *Prevention of Domestic Violence Act* ». 113

Les sources onusiennes ont aussi exprimé leur préoccupation à ce propos. En effet, dans son rapport de décembre 2010, le CDESC déclare être « gravement préoccupé par le fait que, malgré l'ampleur de la violence familiale à l'égard des femmes et des enfants dans l'État partie, les dispositions de la loi n°3 de 2005 sur la prévention de la violence familiale restent méconnues, surtout des forces de police, et que des ordonnances de protection sont rarement délivrées et les auteurs de violence rarement poursuivis. Il note aussi avec préoccupation [...] l'existence de délais considérables pour obtenir des décisions de justice dans [le] domaine [de la violence familiale]. »¹¹⁴ De plus, dans son rapport de décembre 2011, le Comité contre la Torture¹¹⁵ relève avec inquiétude le nombre croissant de cas rapportés de violences faites aux femmes, dont les violences sexuelles et domestiques.¹¹⁶

Le phénomène de la violence domestique est une préoccupation qui a régulièrement été mentionnée par les interlocuteurs rencontrés lors de la mission de l'ODM au Sri Lanka en décembre 2013. Ces derniers ont confirmé les informations disponibles dans les sources publiques à disposition. ¹¹⁷

4.6. L'accès aux commissariats de police

Le gouvernement a mis en place des bureaux d'accueil réservés aux femmes (women's desk) dans les commissariats de police. Cependant, compte tenu du sous-effectif auquel doivent faire face les commissariats, il y a dans la plupart des cas peu de femmes policières dans ces bureaux. Les postes de police continueraient, en effet, à être majoritairement composés d'hommes. De plus, dans le Nord, ces bureaux seraient souvent gérés par des personnes parlant le cinghalais, alors que la majorité des plaignantes parlent le tamoul. De plus, bien que le tamoul soit reconnu comme une langue officielle, des traducteurs seraient rarement mis à disposition dans les commissariats de police. Les interlocuteurs lors de notre mission au Sri Lanka en décembre 2013 ont confirmé le fait que des bureaux d'accueil réservés aux femmes (women's desk) ont été mis en place dans certains commis-

Daily Mirror, *Domestic violence : Facts, legislation and reality*, 25 February 2011, http://print2.dailymirror.lk/opinion1/36611.html (01.05.2014).

Conseil économique et social des Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Examen des rapports présentés par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte, E/C.12/LKA/CO/2-4, 9 décembre 2010, http://doi.org/10.1016/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j.j.com/j

4&Lang=En (01.05.2014).

Le « Comité contre la Torture» a pour mandat d'observer la mise en application par les Etats Parties de la

« Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants» de 1984. Pour plus d'informations sur le Comité, voir : http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CAT/Pages/CATIndex.aspx (01.05.2014).

(01.05.2014).
 United Nations, Committee against Torture, Consideration of reports submitted by States parties under article 19 of the Convention, Concluding Observations of the Committee against Torture, 8 December 2011, CAT/C/LKA/CO/3-4, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/co/CAT.C.LKA.CO.3-4 en.pdf
 (01.05.2014).

(01.05.2014).

Interviews avec des employés d'ONGs nationales et internationales, des membres de la société civile ainsi que des représentants d'organisations internationales et des autorités sri lankaises, menées entre le 10 et le 20 décembre 2013 à Jaffna, Kilinochchi, Trincomalee, Vavuniya et Colombo.

Sri Lanka NGO Collective, Joint alternative report from the Sri Lanka NGO Collective to the Committee Against Torture, 14 October 2011,

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/ngos/NGOCollective_SriLanka47.pdf (01.05.2014); Asian Human Rights Commission, *The state of human rights in Sri Lanka in 2010*, AHRC-SPR-010-2010, 2010, http://www.humanrights.asia/resources/hrreport/2010/AHRC-SPR-010-2010.pdf (01.05.2014).

Sri Lanka NGO Collective, Joint alternative report from the Sri Lanka NGO Collective to the Committee Against Torture, 14 October 2011, http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/ngos/NGOCollective_SriLanka47.pdf (01.05.2014); Asian Human Rights Commission, The state of human rights in Sri Lanka in 2010, AHRC-SPR-010-2010,

2010, http://www.humanrights.asia/resources/hrreport/2010/AHRC-SPR-010-2010.pdf (01.05.2014).
 Afin de protéger l'anonymat de ces personnes, nous ne sommes pas en mesure de donner plus d'informations sur elles, ni sur la date et le lieu de rencontre.

sariats de police et qu'ils ont eu un impact positif. Cependant, un grand travail resterait encore à faire pour que tous les commissariats soient dotés d'un tel bureau d'accueil et que ce dernier soit fonctionnel, en particulier à travers la présence continue d'un officier de police féminin parlant le tamoul. A l'heure actuelle, les femmes en général, mais particulièrement les femmes issues des minorités, seraient encore réticentes à se rendre dans un commissariat de police. 121

²¹ Interviews avec des représentants d'ONGs nationales et internationales ainsi que des représentants d'organisations internationales, menées entre le 10 et le 20 décembre 2013 à Jaffna, Kilinochchi, Trincomalee, Vavuniya et Colombo.